

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1571

2 juillet 2013

SOMMAIRE

BPT Hansa Lux SICAV-SIF	75368	Dentsply Acquisition S.à r.l.	75390
BRIF LUX 1 S.à r.l.	75367	Dexia LdG Banque S.A.	75389
Broker Invest S.A.	75368	Dies Invest S.A.	75389
Canterbury Square Holdings S.à r.l.	75401	DOF Luxembourg S.à r.l.	75391
Cappuccino Diekirch S.à r.l.	75401	DWS Garant	75391
Cavagwam S.à r.l.	75401	DWS Helios	75390
CBSM Consult S.à r.l.	75402	DWS Helios	75390
Celfin S.A.	75368	DWS Invest	75390
Chrom-Lux S.à r.l.	75400	Elle Invest S.A.	75362
Clairborne Finance S.A.	75401	GEMS Hammersmith (Luxembourg) Sarl	
Clairborne Finance S.A.	75401		75364
CMI Insurance (Luxembourg) S.A.	75386	Giotto S.A.	75363
Commercial Real Estate Loans SCA	75369	Girona Immo S.A.	75363
Compagnie d'Investissement de la Croix du Sud-SPF	75367	Green Coast S.A.	75363
Compagnie Financière du Guyoux S.A. ..	75402	GSI Holding S.A.	75364
Compagnie Financière La Luxembourgeoi- se	75369	Henderson Diversified Growth	75364
Compagnie Financière La Luxembourgeoi- se	75368	H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Four S.à r.l.	75364
Cordonnerie Camy, s.à r.l.	75385	IllInnovation S.A.	75365
CSC Computer Sciences Luxembourg SA	75362	Immo Re S.A.	75362
Cubeo S.A.	75385	Intercombirail	75365
Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg	75385	Izurium Credit Holding S.à r.l.	75365
Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg	75384	Powell Corporation S.à r.l.	75407
Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l.	75386	Printemps Réassurance	75407
Delzanne	75375	Prodigy Capital Partners Fund	75407
		Prosper S.A.	75406
		Quifin International S.A.	75408
		RAIFFEISEN Luxembourg Ré	75408
		Rhapsody International S.à r.l.	75408

Elle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.877.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELLE INVEST S.A.

Jacopo ROSSI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013061487/12.

(130076444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

CSC Computer Sciences Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, Cloche d'Or, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.901.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 30 avril 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 mars 2013:

- Monsieur H. C. Charles DIAO, demeurant au 900 North Stuart, #907 Arlington, Virginia 22203, Etats-Unis d'Amérique.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 30 avril 2013

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur H. C. Charles DIAO, demeurant au 900 North Stuart, #907 Arlington, Virginia 22203, Etats-Unis d'Amérique.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles, soit jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061423/21.

(130076541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Immo Re S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.299.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1^{er} Mars 2013

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 29 Février 2012, la démission d'un administrateur, à savoir:

Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} Février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, de nommer un administrateur, à savoir:

Monsieur Rob SONNENSCHNEIDER, administrateur, née le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 1^{er} Mars 2013

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013061610/21.

(130075750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Green Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061570/10.

(130075654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Girona Immo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.582.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 2 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société GIRONA IMMO S.A., avec le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, dénoncé en date du 31 octobre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Raluca MUSTEATA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 mai 2013 au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Raluca MUSTEATA

Le liquidateur

Référence de publication: 2013061569/20.

(130075813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Giotto S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.424.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 mai 2013.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Sandro Capuzzo, demeurant professionnellement, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Mmes Gabrielle Mingarelli, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Emanuela Corvasce, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68, Rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013061568/24.

(130075886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

GSI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSI HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013061574/11.

(130075994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.307.

En date du 7 mai 2013, l'associé unique H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., avec siège social à South Church Street, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, a transféré l'intégralité des 500 parts sociales qu'il détient dans la Société à la société H.I.G. Europe - Freedom, Ltd, avec siège social à South Church Street, Ugland House, 309GT George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, qui les acquiert.

Suite à ce transfert, H.I.G. Europe - Freedom, Ltd, précité, devient associé unique de la Société avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061576/15.

(130075649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Henderson Diversified Growth, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061577/11.

(130075960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

GEMS Hammersmith (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.072.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 8 mai 2013, l'associé unique a décidé de nommer la société anonyme Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B88019, en tant que réviseur d'entreprise agréé, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'approbation des comptes annuels de 2013 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013061563/17.

(130076508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Izurium Credit Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 162.257.

—
EXTRAIT

En date du 7 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Denis Troshanin, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061605/15.

(130076183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

IIInnovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 109.431.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IIINNOVATION S.A.

Référence de publication: 2013061607/11.

(130076375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Intercombirail, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 177.122.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TRANSALLIANCE GROUPE EUROPE, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Zone industrielle de Riedgen, ancien site WSA à L-3451 Dudelange inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 162565,

ici représentée par Fiduciaire Eurolux, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, 196, rue du Beggen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 34.752, elle-même ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 196, rue du Beggen,

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de INTERCOMBIRAIL, (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg et en tout pays l'exploitation des activités suivantes: transports routiers, services de transports publics de marchandises, de commissionnaire

de transports agréé en douane, de toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

La société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées ci-dessus, ou dès lors qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société et/ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, TRANSALIANCE GROUPE EUROPE pré-qualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen - Ancien site WSA.
- 2.- Monsieur Alexandre MICHEL, directeur général, né à F-Nancy, le 06 novembre 1970, demeurant professionnellement Zone industrielle de Riedgen, ancien site WSA à L-3451 Dudelange, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2013. Relation GRE/2013/1696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013061619/112.

(130075896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

CICS-SPF, Compagnie d'Investissement de la Croix du Sud-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 77.078.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE LA CROIX DU SUD-SPF (en abrégé CICS-SPF)

Référence de publication: 2013062197/11.

(130076643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

BRIF LUX 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 123.287.

La convention de domiciliation, conclue en date du 03 janvier 2007, entre la société BRIF LUX 1 S.à. r.l. (la «Société») inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 123 287, avec siège social au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg et le Cabinet d'Avocats Philippe Morales, sis au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, a été résiliée le 14 mai 2013, de sorte que le siège social de la Société est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2013062190/13.

(130076663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Broker Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062192/10.

(130077098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

BPT Hansa Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 122.072.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 02 mai 2013

L'Assemblée Générale décide de réélire Lars Ohnemus, Alain Heinz et Rüdiger Kimpel en tant qu'administrateurs pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young SA, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour la société BPT HANSA LUX SICAV-SIF

Référence de publication: 2013062184/14.

(130076564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Compagnie Financière La Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 7.074.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme

Signatures

Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2013062199/14.

(130077032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Celfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.365.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 avril 2013

1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Valérie BERNS, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique), le 21 février 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CELFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013062216/16.

(130077132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Compagnie Financière La Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 7.074.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme

Signatures

Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2013062198/13.

(130077011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.337.

In the year two thousand and thirteen, on twenty-fourth day of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms. Pascale STAMMET, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of Commercial Real Estate Loans S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 30 November 2010 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 44 dated 10 January 2011 registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.337, whose articles of association have been amended for the last time following a deed of the notary Me Gérard Lecuit on 17 January 2013, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 867 dated 12 April 2013 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors (the "Board") of Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., a public limited company (société anonyme) with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.317, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), on 18 March 2013, excerpt of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred sixteen million four hundred eighty three thousand five hundred ninety nine Euros, (EUR 116,483,599.-), divided into (i) four (4) management shares (the "Management Shares") held by the General Partner with a par value of one thousand Euros each (EUR 1,000.-), into (ii) one hundred sixteen million four hundred seventy five thousand five hundred ninety nine (116,475,599) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), held by the class A limited shareholders (the "Class A Limited Shareholders") with a par value of one Euro (EUR 1) each and into (iii) 4,000 (four thousand) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") held by the General Partner with a par value of one Euro (EUR 1) each divided as follows:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Management Share at 1,000 EUR held by the General Partner in the respective compartment;

- 26,421,322 Class A Ordinary Shares with a value of 1 EUR each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of 1 EUR each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Management Share at 1,000 EUR held by the General Partner in the respective compartment;
 - 50,939,227 Class A Ordinary Shares with a value of 1 EUR each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
 - 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of 1 EUR each, held by the General Partner in the respective compartment;
- Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2
- 1 Management Share at 1,000 EUR held by the General Partner in the respective compartment;
 - 33,915,050 Class A Ordinary Shares with a value of 1 EUR each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
 - 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of 1 EUR each, held by the General Partner in the respective compartment;
- Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2
- 1 Management Share at 1,000 EUR held by the General Partner in the respective compartment;
 - 5,200,000 Class A Ordinary Shares with a value of 1 EUR each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
 - 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of 1 EUR each, held by the General Partner in the respective compartment;

II. That pursuant to article 5.4 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at seven hundred million Euro (EUR 700,000,000.-) divided into six hundred ninety nine million nine hundred ninety thousand (699,990,000) redeemable Ordinary Shares of the relevant class and compartment with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and ten (10) management shares of the relevant compartment with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000) per management share and that pursuant to the same article 5.4, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Ordinary Shares of the relevant Class and Compartment with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per Ordinary Share, article 5.4 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted at the meeting held on March 18, 2013 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on 22 April 2013, an increase of the issued share capital by an amount of eight million two hundred fifty thousand Euro (EUR 8,250,000.-) by the creation of eight million two hundred fifty thousand (8,250,000) new class A Ordinary Shares each share with a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing A Ordinary Shares.

IV. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted at the meeting held on 18 March 2013 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription monies, which evidence was obtained on 22 April 2013, the subscription of eight million two hundred fifty thousand (8,250,000.-) new class A Ordinary Shares together with a total share premium of seventy-four million two hundred fifty thousand Euro (EUR 74,250,000.-) as follows:

In respect to Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2:

AXA Life Insurance Co Ltd, a company governed by the laws of Japan, with registered office at NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane, Minato-ku, Tokyo 108-8020, Japan ("AXA Life"): 2,690,476 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 24,214,284.

AXA Seguros Generales S.A., a company governed by the laws of Spain, with registered office at C. Monsenor Palmer 1, 07014 Palma de Mallorca, Spain ("AXA Seguros"): 269,048 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 2,421,432.

CREL Issuance S.à r.l. a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg ("CREL"): 2,690,476 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 24,214,284.

In respect to Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2:

GastroSocial Pensionskasse, a company governed by the laws of Switzerland, with registered office at Bahnhofstrasse 86, CH-5001 Aarau, Switzerland ("GastroSocial"): 195,195 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,756,755.-.

Sogecap SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 50 Avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cédex, France ("Sogecap"): 234,234 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 2,108,106.-.

Cardif Assurance Vie SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 1 Boulevard Haussmann F-75009 Paris, France ("Cardif"): 780,782 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 7,027,038.-.

Vivium SA., a société anonyme existing under the laws of Belgium, with registered office at Rue Royale 153, B-1210 Bruxelles, Belgium ("Vivium"): 390,390 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 3,513,510.-.

Mutex, a company existing under the laws of France with registered office at 125 avenue de Paris F-92327 Châtillon Cédex ("Mutex"): 78,078 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 702,702.-.

La Mondiale, a company existing under the laws of France with registered office at 32 avenue Emile Zola, Mons en Baroeul, F-59896 Lille, Cédex 9, France ("La Mondiale"): 234,234 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 2,108,106.-.

Codan Forsikring A/S, a company existing under the laws of Denmark with registered office at Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark ("Codan"): 117,117 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,054,053.-.

Forsikringsselskabet Privatsikring A/S, a company existing under the laws of Denmark with registered office at Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark ("Forsokringsselskabet"): 23,424 Class A ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 210,816.-.

Trygg-Hansa Försäkringsaktiebolag AB, a company existing under the laws of Sweden with registered office at Flemminggatan 18, SE-106 26 Stockholm, Sweden c/o Codan Forsikring A/S at Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark ("Trygg-Hansa"): 117,117 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,054,053.-.

RSA Insurance Ireland Limited, a company existing under the laws of Ireland with registered office at RSA House, Dundrum Town Center, Sandyford Road, Dundrum, Dublin 5, Ireland ("RSA Ireland"): 78,078 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 702,702.-.

Royal & Sun Alliance Insurance PLC, a company existing under the laws of England with registered office at St Marks Court, Chart Way, Horsham, West Sussex, RH12 1XL ("Royal & Sun"): 117,117 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 1,054,053.-.

Caisse Centrale de Reassurance, a company existing under the laws of France with registered office at 31 rue de Courcelles, F-75008 Paris, France ("CCR"): 234,234 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 2,108,106.-.

That all these new Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 22 April 2013, so that the total amount of eighty-two million five hundred thousand Euro (EUR 82,500,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of seventy-four million two hundred fifty thousand Euro (EUR 74,250,000.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

V. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at one hundred twenty four million seven hundred seventy three thousand five hundred ninety nine Euros, (EUR 124,733,599.-) divided into (i) four (4) Management Shares with a value of one thousand Euro (1,000 EUR) each and into (ii) one hundred twenty four million seven hundred twenty five thousand five hundred ninety nine (124,725,599) Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each and into (iii) four thousand (4,000) Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each divided as follows:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euro (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 26,421,322 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euro (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 50,939,227 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euro (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 39,565,050 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euro (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
 - 7,800,000 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
 - 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;
- all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand six hundred euros (EUR 6,600).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le vingt-quatrième jour d'avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Pascale STAMMET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Commercial Real Estate Loans S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 30 novembre 2010 suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 en date du 10 janvier 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.337, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Gérard LECUIT en date du 17 janvier 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés, numéro 867 en date du 12 avril 2013 (la «Société»),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil d'administration de l'associé commandité de la Société (le «Conseil») Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.317, agissant en qualité d'associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»), en date du 18 mars 2013, un extrait desdites résolutions, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent seize millions quatre cent quatre vingt trois mille cinq cent quatre vingt dix neuf Euro (EUR 116.483.599,-), représenté par (i) quatre (4) actions de commandité (les «Actions de Commandité») détenues par l'associé commandité Associé Commandité») ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-), par (ii) cent seize millions quatre cent soixante quinze mille cinq cent quatre vingt dix neuf (116.475.599,-) actions ordinaires de class A (les «Actions Ordinaires de Class A») détenues par les actionnaires commanditaires de Class A (les «Actionnaires Commanditaires de Class A») ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et par (iii) quatre mille (4.000) actions ordinaires de class B (les «Actions Ordinaires de Class B») détenues par l'Associé Commandité ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) réparties comme suit:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité à 1.000 EUR détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;
- 26.421.322 Actions Ordinaires de Class A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues par les Actionnaires Commanditaires de Class A relatives au compartiment susmentionné;
- 1,000 Actions Ordinaires de Class B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité à 1.000 EUR détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;
- 50.939.227 Actions Ordinaires de Class A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues par les Actionnaires Commanditaires de Class A relatives au compartiment susmentionné;
- 1.000 Actions Ordinaires de Class B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité à 1.000 EUR détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;
- 33.915.050 Actions Ordinaires de Class A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues pas les Actionnaires Commanditaires de Class A relatives au compartiment susmentionné;
- 1.000 Actions Ordinaires de Class B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues pas l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité à 1.000 EUR détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;
- 5.200.000 Actions Ordinaires de Class A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues pas les Actionnaires Commanditaires de Class A relatives au compartiment susmentionné;
- 1.000 Actions Ordinaires de Class B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues pas l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

II. Qu'en vertu de l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à sept cent millions Euro (EUR 700.000.000,-) divisé en six cent quatre vingt dix neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille (699.990.000) nouvelles Actions Ordinaires rachetables de la classe et du compartiment concerné d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par Action Ordinaire et de dix (10) Actions de Commandité du compartiment concerné d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000) par Action Commandité et qu'en vertu de ce même article 5.4 l'associé commandité de la Société est autorisé à augmenter le capital social de la Société par la création de nouvelles Actions Ordinaires rachetables de la classe et du compartiment concerné d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par Action Ordinaire, l'article 5.4 des statuts de la Société étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 18 mars 2013 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 22 avril 2013 une augmentation du capital social souscrit à concurrence de huit millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 8.250.000,-) par la création de huit millions deux cent cinquante mille (8.250.000,-) nouvelles Actions Ordinaires de Class A, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Class A existantes.

IV. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion 18 mars 2013, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 22 avril 2013, la souscription de la totalité des huit millions deux cent cinquante mille (8.250.000,-) nouvelles Actions Ordinaires de Class A ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de soixante quatorze millions deux cent cinquante mille Euros (74.250.000,-) comme suit:

Concernant Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2:

AXA Life Insurance Co Ltd, une société soumise aux lois du Japon, ayant son siège social au NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane, Minato-ku, Tokyo 108-8020, Japan ("AXA Life"): 2.690.476 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 24.214.284,-.

AXA Seguros Generales S.A., une société soumise aux lois espagnoles, ayant son siège social au C. Monsenor Palmer 1, 07014 Palma de Mallorca, Spain ("AXA Seguros"): 269.048 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.421.432,-.

CREL Issuance S.à r.l. une société soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg ("CREL"): 2.690.476 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 24.214.284,-.

Concernant Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2:

GastroSocial Pensionskasse, une société soumise aux lois Suisses, ayant son siège social au Bahnhofstrasse 86, CH-5001 Aarau, Switzerland ("GastroSocial"): 195.195 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.756.755,-.

Sogecap SA., une société anonyme soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 50 Avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cédex, France ("Sogecap"): 234.234 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.108.106,-.

Cardif Assurance Vie SA., une société anonyme soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 1, Boulevard Haussmann F-75009 Paris, France ("Cardif"): 780.782 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 7.027.038,-.

Vivium SA., a une société anonyme soumise aux lois Belges, ayant son siège social au Rue Royale 153, B-1210 Bruxelles, Belgique ("Vivium"): 390.390 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 3.513.510,-.

Mutex, une société anonyme soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 125 avenue de Paris F-92327 Châtillon Cédex ("Mutex"): 78.078 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 702.702,-.

La Mondiale, une société soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 32 avenue Emile Zola, Mons en Baroeul, F-59896 Lille, Cédex 9, France ("La Mondiale"): 234.234 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.108.106,-.

Codan Forsikring A/S, une société soumise aux lois du Danemark, ayant son siège social au Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark ("Codan"): 117.117 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.054.053,-.

Forsikringsselskabet Privatsikring A/S, une société soumise aux lois du Danemark, ayant son siège social au Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark ("Forsikringsselskabet"): 23.424 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 210.816,-.

Trygg-Hansa Försäkringsaktiebolag AB, une société soumise aux lois Suédoises, ayant son siège social au Flemminggatan 18, SE-106 26 Stockholm, Sweden c/o Codan Forsikring A/S au Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen, Denmark ("Trygg-Hansa"): 117.117 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.054.053,-.

RSA Insurance Ireland Limited, une société soumise aux lois de l'Irlande, ayant son siège social au RSA House, Dundrum Town Center, Sandyford Road, Dundrum, Dublin 5, Ireland ("RSA Ireland"): 78.078 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 702.702,-.

Royal & Sun Alliance Insurance PLC, une société soumise aux lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au St Marks Court, Chart Way, Horsham, West Sussex, RH12 1XL ("Royal & Sun"): 117.117 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.054.053,-.

Caisse Centrale de Réassurance, une société soumise aux lois françaises, ayant son siège social au 31 rue de Courcelles, F-75008 Paris, France ("CCR"): 234.234 Actions Ordinaires de Class A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2.108.106,-.

Que toutes les nouvelles Actions Ordinaires de Class A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs sus-nommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 22 avril 2013, de sorte que la somme de quarante vingt deux millions cinq cent mille Euros (EUR 82.500.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de soixante quatorze millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 74.250.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

V. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent vingt quatre millions sept cent trente trois mille cinq cent quatre vingt dix neuf Euros (124.733.599 EUR) représenté par (i) quatre (4) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de mille Euros (1.000 EUR), par, (ii) cent vingt quatre millions sept cent vingt cinq mille cinq cent quatre vingt dix neuf (124.725.599) Actions Ordinaires de Class A ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) et par (iii) quatre mille (4.000) Actions Ordinaires de Class B ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) réparties comme suit:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 26.421.322 Actions Ordinaires de Class A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues pas les Actionnaires Commanditaires de Class A relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Class B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues pas l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 50.939.227 Actions Ordinaires de Class A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues par les Actionnaires Commanditaires de Class A relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Class B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues pas l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 39.565.050 Actions Ordinaires de Class A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues pas les Actionnaires Commanditaires de Class A relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Class B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues pas l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité à mille Euro 1.000 EUR détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 7.800.000 Actions Ordinaires de Class A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues par les Actionnaires Commanditaires de Class A relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Class B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

toutes ces Actions étant entièrement libérées. Ces Actions Ordinaires sont achetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts».

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille six cents euros (EUR 6.600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. STAMMET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2013. Relation: LAC/2013/19526. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062196/349.

(130077305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Delzanne, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 177.157.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of April.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FGS1 Limited, an exempted company incorporated in the Cayman Islands, with its registered office located at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the registrar of companies of the Cayman Islands under number MC 277050,

here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Delzanne" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A manager and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions.

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

FGS1 Limited, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to appoint the following persons as class A managers for an undetermined period:
 - Amhed Farid Alaulaqi, businessman, born on November 28, 1962 in Alsaied, Saudi Arabia, with professional address at 13 rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland; and
 - John Mark Benn, businessman, born on October 28, 1963 in Cape Town, South Africa, with professional address at 13 rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland;
2. The sole shareholder resolved to appoint the following persons as class B managers for an undetermined period:
 - Constance Collette, company director, born on June 21, 1976 in Luxembourg, with professional address at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg; and
 - Christophe Gaul, company director, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is located at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-troisième jour d'avril,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FGS1 Limited, une société régie par les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au registre du commerce et des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro MC 277050,

représentée par Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Delzanne" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer deux (2) différentes classes de gérants, i.e. un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute résolution ne soit valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) A l'exception des résolutions prises conformément aux dispositions de l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Dans le cas où le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires des associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque les décisions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le Conseil communiquera le texte desdites résolutions à tous les associés. Les associés voteront alors par écrit et retourneront leur vote à la Société endéans du délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est en droit de compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribué dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

FGS1 Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe A pour une durée indéterminée:

- Amhed Farid Alaulaqi, businessman, né le 28 novembre 1962 à Alsaied, Arabie Saoudite, avec adresse professionnelle au 13 rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland; and

- John Mark Benn, businessman, born on October 28, 1963 à Cape Town, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 13 rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland.

2. L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe B pour une durée indéterminée:

- Constance Collette, administratrice de sociétés, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg; and

- Christophe Gaul, administrateur de sociétés, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique avec adresse professionnelle au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20038. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062239/502.

(130076615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 48.654.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Gesellschafterversammlung der Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg RCS: B 48 654 vom Montag, den 13. Mai 2013

5. Dr. Ingo Telschow, wohnhaft in der Sperberstr. 43, D-65812 Bad Soden am Taunus, wird in den Verwaltungsrat berufen und ersetzt Dr. Jochen Ralph Kriegmeier, der zum 31. Dezember 2012 sein Mandat niedergelegt hat. Die Versammlung verlängert die übrigen Mitgliedschaften im Verwaltungsrat bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung, die voraussichtlich am 12. Mai 2014 stattfinden wird. Der Verwaltungsrat besteht demnach aus folgenden Personen:

- Hanns Martin Schindewolf, Witzlebenstr. 4, D-14057 Berlin
- Michael Hoffmann, Bergstrasse 14, D-12169 Berlin
- Andreas Roth, Lipizzanerweg 16, D-13465 Berlin
- Lambert Schroeder, 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- Ingo Telschow, Sperberstr. 43, D-65812 Bad Soden am Taunus

6. Die Versammlung erneuert das Mandat des Réviseur d'Entreprises agréé der Gesellschaft und ernennt die Gesellschaft KPMG Luxembourg S.à r.l. 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg erneut bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung im Mai 2014.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2013062235/23.

(130077013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 48.654.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013062234/10.

(130076824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Cubeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 149.299.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13/05/2013

Il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;
- Maître Jean-Marc ASSA, administrateur, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
- Maître Valérie DEMEURE, administrateur, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue J.P Brasseur
- Le Comitium International SA, RCS B83527, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur

Référence de publication: 2013062231/21.

(130076803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Cordonnerie Camy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 68.591.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2721 Luxembourg, le 23 avril 2013.

Monsieur Magalhaes Fonseca Firmino

Gérant

Référence de publication: 2013062225/12.

(130076685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.803.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14.05.2013.

Référence de publication: 2013062222/10.

(130076607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.724,14.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.174.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of April.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Delphi Investor S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 174125,

duly represented by Mr. Brian Gillot, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 174174, incorporated on 12 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations no. 126 on 18 January 2013. The articles of association have been amended on 20 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 612 of 13 March 2013 (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Stock split of the Company's shares, by splitting the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each;

2. Increase of the Company's share capital by an amount of fifty-one thousand seven hundred twenty-four Euro and fourteen cents (EUR 51,724.14) through the issuance of five million one hundred seventy-two thousand four hundred fourteen (5,172,414) shares of the Company with a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, so as to bring it up to a new amount of sixty-four thousand two hundred and twenty-four Euro and fourteen cents (EUR 64,224.14);

3. Decrease of the share capital of the Company by twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), through the cancellation of one million two hundred and fifty thousand shares (1,250,000) of the Company with a nominal value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, so as to bring it to a new amount of fifty-one thousand seven hundred twenty-four Euro and fourteen cents (EUR 51,724.14); and

4. Restatement of article 5.1. of the Company's articles of association to reflect the above.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

First Resolution

The Sole Shareholder decides to proceed with a stock split of the Company's shares, by splitting the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-one thousand seven hundred twenty-four Euro and fourteen cents (EUR 51,724.14), through the issuance of five million one hundred seventy-

two thousand four hundred fourteen (5,172,414) new shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each (the "Shares") so as to bring it up to an amount of sixty-four thousand two hundred and twenty-four Euro and fourteen cents (EUR 64,224.14)

All of the five million one hundred seventy-two thousand four hundred fourteen (5,172,414) new Shares have been subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, at a total price of thirty million Euro (EUR 30,000,000) and have been fully paid up in cash, out of which an amount of fifty-one thousand seven hundred twenty-four Euro and fourteen cents (EUR 51,724.14) shall be allocated to the share capital of the Company and an amount of twenty-nine million nine hundred forty-eight thousand two hundred seventy-five Euro and eighty-six cents (EUR 29,948,275.86) shall be allocated to the share premium account of the Company;

The appearing party declared that the newly issued Shares have been entirely paid up in cash, together with share premium, and that the Company has at its disposal the total amount of thirty million Euro (EUR 30,000,000) proof of which is given to the undersigned notary.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), through the cancellation of one million two hundred and fifty thousand shares (1,250,000) of the Company with a nominal value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, so as to bring it to a new amount of fifty-one thousand seven hundred twenty-four Euro and fourteen cents (EUR 51,724.14) represented by five million one hundred seventy-two thousand four hundred fourteen (5,172,414) shares with a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each.

As a consequence of the cancellation of the shares, the Sole Shareholder shall receive an amount corresponding to the nominal value of the cancelled shares which it held. The Sole Shareholder authorizes the board of managers of the Company to proceed with any payments in cash further to and in accordance with the present resolution of share capital reduction.

Fourth Resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5.1 of the Articles of Association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at fifty-one thousand seven hundred twenty-four Euro and fourteen cents (EUR 51,724.14) consisting of five million one hundred seventy-two thousand four hundred fourteen (5,172,414) shares having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each."

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am siebzehnten Tag des Monats April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Delphi Investor S.à r.l., eine gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende société à responsabilité limitée mit eingetragenem Sitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 174125,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Brian Gillot, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer ihm erteilten Vollmacht.

Nach Unterzeichnung der Vollmacht ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar soll diese dieser Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleingesellschafterin“) der Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l., eine gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende société à responsabilité limitée mit eingetragenem Sitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 174174, gegründet am 12. Dezember 2012 entsprechend einer Urkunde des Notars Henri Hellinckx, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations am 18. Januar 2013 unter der Nummer 126 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde am 20. Dezember 2012 entspre-

chend einer Urkunde des Notars Henri Hellinckx, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations am 13. März 2013 unter der Nummer 612, geändert.

Die Alleingesellschafterin erwog sodann die folgende Tagesordnung (die „Tagesordnung“):

Tagesordnung

1. Anteilssplit der Geschäftsanteile der Gesellschaft, durch Aufspaltung der bestehenden zwölftausendfünfhundert (12.500) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) in eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01);

2. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag von einundfünfzigtausendsiebenhundertvierundzwanzig Euro und vierzehn Cent (EUR 51.724,14) durch Ausgabe von fünf Millionen einhundertzweiundsiebzigttausendvierhundertvierzehn (5.172.414) Geschäftsanteilen mit einem Nominalwert von je einem Cent (EUR 0,01), um dieses auf einen neuen Betrag von vierundsechzigtausendzweihundertvierundzwanzig Euro und vierzehn Cent (EUR 64.224,14) zu bringen;

3. Herabsetzung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) durch Löschung von einer Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) Geschäftsanteilen mit einem Nominalwert von je einem Cent (EUR 0,01), um dieses auf einen neuen Betrag von einundfünfzigtausendsiebenhundertvierundzwanzig Euro und vierzehn Cents (EUR 51.724,14) zu bringen; und

4. Anschließende Neuformulierung des Artikels 5.1 der Satzung der Gesellschaft.

Nach Erwägung der verschiedenen Tagesordnungspunkte ersuchte die Alleingesellschafterin, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, den Notar Folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt die Aufspaltung der bestehenden zwölftausendfünfhundert (12.500) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) in eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01).

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt das Stammkapital der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag von einundfünfzigtausendsiebenhundertvierundzwanzig Euro und vierzehn Cent (EUR 51.724,14) zu erhöhen, durch Ausgabe von fünf Millionen einhundertzweiundsiebzigttausendvierhundertvierzehn (5.172.414) Geschäftsanteilen mit einem Nominalwert von je einem Cent (EUR 0,01) (die „Anteile“), um dieses auf einen neuen Betrag von vierundsechzigtausendzweihundertvierundzwanzig Euro und vierzehn Cent (EUR 64.224,14) zu bringen.

Sämtliche fünf Millionen einhundertzweiundsiebzigttausendvierhundertvierzehn (5.172.414) neu ausgegebene Anteile werden durch die Alleingesellschafterin, hier vertreten wie vorerwähnt zu einem Gesamtpreis von dreißig Millionen Euro (EUR 30.000.000) gezeichnet der vollständig in Bar eingezahlt wurde, und von dem ein Betrag in Höhe von einundfünfzigtausendsiebenhundertvierundzwanzig Euro und vierzehn Cent (EUR 51.724,14) dem Stammkapital, und ein Betrag in Höhe von neunundzwanzig Millionen neunhundertachtundvierzigtausendzweihundertfünfundsiebzig Euro und sechsundachtzig Cent (29.948.275,86) dem Agio zugeordnet werden soll.

Die erschienene Partei erklärt, dass die neu ausgegebenen Anteile und die Einbringung ins Agio vollständig in Bar eingezahlt wurden, so dass der Gesamtbetrag in Höhe von dreißig Millionen Euro (EUR 30.000.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt die Herabsetzung des Stammkapitals um einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) durch Löschung von einer Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) Geschäftsanteilen mit einem Nominalwert von je einem Cent (EUR 0,01), um das Stammkapital auf einen neuen Betrag von einundfünfzigtausendsiebenhundertvierundzwanzig Euro und vierzehn Cents (EUR 51.724,14), vertreten durch fünf Millionen einhundertzweiundsiebzigttausendvierhundertvierzehn (5.172.414) Geschäftsanteile mit einem Nominalwert von je einem Cent eines Euros (EUR 0,01), zu bringen.

Der Nominalwert der gelöschten Geschäftsanteile soll an die Alleingesellschafterin ausgezahlt werden. Die Alleingesellschafterin ermächtigt den Geschäftsführerrat der Gesellschaft sämtliche im Einklang mit diesem Beschluss anfallenden Zahlungen vorzunehmen.

Vierter Beschluss

In Folge der obigen Beschlüsse beschließt die Alleingesellschafterin Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

" **5.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einundfünfzigtausendsiebenhundertvierundzwanzig Euro und vierzehn Cents (EUR 51.724,14) bestehend aus fünf Millionen einhundertzweiundsiebzigttausendvierhundertvierzehn (5.172.414) Geschäftsanteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1)."

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, werden von der Gesellschaft getragen und betragen schätzungsweise EUR 7.000,-.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, an dem am Anfang dieses Dokuments genannten Tag aufgenommen.

Nach Verlesung der Urkunde an die erschienene Partei, dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt, hat der Bevollmächtigte diese Originalurkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: B. GILLOT und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19273. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 14. Mai 2013.

Référence de publication: 2013062238/174.

(130077357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Dies Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.381.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2013

1. M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et Mme Frédérique Mignon ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'Administrateur.

L'Actionnaire unique décide de réduire le nombre de postes d'Administrateur de trois à un aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique et de nommer Administrateur unique Monsieur Christophe Blondeau, né le 28 février 1954 à Anvers, demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2018.

2. La société A&C Management Services Sari, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de M. Marc Besch démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour Dies Invest S.A.

Référence de publication: 2013062242/20.

(130076953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Dexia LdG Banque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.679.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pour Dexia LdG Banque

Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Jean-Paul Putz / Simone Wallers

Senior Manager / -

Référence de publication: 2013062241/15.

(130076926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Dentsply Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.262.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 22 août 2012 sous la référence L120147473.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dentsply Acquisition S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013062240/15.

(130077288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

DWS Helios, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.113.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 24. April 2013

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2013062264/13.

(130076677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

DWS Helios, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.113.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2013062265/11.

(130077277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2013062266/11.

(130076621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

DWS Garant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 130.754.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2013062263/11.

(130077301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

DOF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 177.186.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Double Black Diamond Offshore Ltd., a Cayman Islands exempted limited company, having its registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, P.O. Box 31106, Grand Cayman, KY1-1205, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-78051,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, and

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "DOF Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad,

irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) If the Company is managed by a sole manager, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager. Otherwise, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2013.

Subscription and Payment

Double Black Diamond Offshore Ltd., represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B managers with immediate effect and for an undetermined period:

class A managers:

- Ingo Wagner, born on 6 August 1970 in Karlsruhe, Germany, professionally residing at 100, Brompton Road, 8th Floor, London, SW3 1ER, United Kingdom; and
- Michael Weinberg, born on 29 April 1964 in Cleveland, Ohio, USA, professionally residing at 2100 McKinney Ave, Suite 1800, Dallas, Texas, USA.

class B managers:

- Amirrah Romjhon, born on 15 February 1981 in Mauritius, professionally residing at 28, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg;
- Peter Diehl, born on 21 March 1971 in Karlsruhe, Germany, professionally residing at 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; and
- Damien Nussbaum, born on 8 October 1971 in Strasbourg, France, professionally residing at 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour d'avril,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Double Black Diamond Offshore Ltd., une société à responsabilité limitée exemptée des Îles Cayman (exempted limited company) dont le siège social est établi au Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, P.O. Box 31106, Grand Cayman, KY11205, les Îles Cayman, immatriculée auprès du registre des sociétés des Îles Cayman sous le numéro CR-78051,

représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est DOF Luxembourg S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut investir dans l'immobilier à Luxembourg ou à l'étranger, peu importe le mode d'acquisition, y compris notamment l'acquisition par voie de vente ou de réalisation d'une sûreté.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Si la Société est gérée par un gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique. Sinon, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés). Les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été passées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) ans mais peut-être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés devront reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

Double Black Diamond Offshore Ltd., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et gérants de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Ingo Wagner, né le 6 août 1970 à Karlsruhe, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 100, Brompton Road, 8th Floor, Londes SW3 1ER, Royaume Uni; et

- Michael Weinberg, né le 29 avril 1964 à Cleveland, Ohio, USA, ayant son adresse professionnelle au 2100 McKinney Ave, Suite 1800, Dallas, Texas, USA.

Gérant de classe B:

- Amirrah Romjhon, née le 15 février 1981 à l'Île Maurice, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg;

- Peter Diehl, né le 21 mars 1971 à Karlsruhe, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; et

- Damien Nussbaum, né le 8 octobre 1971 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062260/513.

(130077125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Chrom-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.264.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013062219/10.

(130076755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Canterbury Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 78.735.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Madame Mary Elizabeth DOHERTY a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 12 février 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062208/11.

(130076955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Cappuccino Diekirch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9255 Diekirch, 4, place de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 157.341.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signatures

Référence de publication: 2013062209/11.

(130077159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Cavagwam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 37.160,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 158.750.

B 158.750 L130076130

Déposé le 14/05/2013

Déposé le 14/05/2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062213/15.

(130076602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Clairborne Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 150.828.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013062220/12.

(130077001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Clairborne Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 150.828.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013062221/12.

(130077002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

CBSM Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 34, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 103.439.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062214/10.

(130076915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Compagnie Financière du Guyoux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.188.

STATUTS

L'an deux mille treize,

Le douze avril,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à ESCH-SUR-ALZETTE, 5, rue Zénon Bernard, L-4030,

A comparu:

Monsieur Gaël DUTHEIL de la ROCHERE, dirigeant de société, né le 14.04.1964 à Neuilly-sur-Seine, demeurant au 4, Stokenchurch Street, London SW6 3TR, UK,

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée.

La procuration prémentionnée, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme («la Société») sous la dénomination de «COMPAGNIE FINANCIERE DU GUYOUX S.A.»

Art. 2. Siège. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant dans les conditions normales de majorité pour les résolutions ordinaires.

Il peut être créé par le Conseil d'Administration des bureaux, succursales ou filiales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. Un tel transfert n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, de même que tous droits intellectuels tels que marques de fabrique ou de commerce, noms de domaines, dessins ou modèles ou encore des droits d'auteur sur des logiciels informatiques.

La Société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Capital - Capital autorisé - Actions

Art. 5. Capital. Le capital social souscrit est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-), divisé en MILLE CINQ CENTS (1.500) actions rachetables de 100 EUROS (€ 100,-) chacune.

Art. 6. Capital autorisé et Catégories d'actions. Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000), représenté par cinquante mille (50.000) actions rachetables de cent euros (€100) chacune pour une période de cinq ans à compter de la date du présent acte.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé en une ou plusieurs catégories d'actions. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration, plus spécialement quant à la souscription et à la libération des actions autorisées à souscrire et à émettre. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer la date d'émission et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, à déterminer si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, à déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire y compris à la suite de la conversion d'instruments de dette convertible ou de l'exercice de droits ouvrant droits à des actions de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Dans ce cas, le montant total de l'augmentation des fonds propres (primes d'émission comprises) ne pourra dépasser le montant du capital autorisé.

Art. 7. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Un registre des actionnaires, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par deux Administrateurs seront délivrés aux actionnaires à leur demande.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes, sans préjudice de la possibilité de créer, le cas échéant, différentes catégories d'actions jouissant de droits différents.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 9. Rachat par la Société de ses propres actions: La Société peut procéder, conformément aux dispositions légales, au rachat de ses propres actions en vue d'une réduction de son capital social par annulation des actions ainsi rachetées. Toute décision de rachat par la Société de ses propres actions doit être approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires statuant à l'unanimité.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut, sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Les obligations doivent être signées par deux Administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 11. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration («le Conseil d'Administration») de trois membres au moins, actionnaires ou non («les Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou plusieurs places d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président («le Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des actionnaires. En cas d'absence du Président, les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par un Administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 12. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président du Conseil ou de deux de ses membres.

Les Administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Sauf en cas d'urgence ou en cas d'accord préalable entre tous les Administrateurs, la convocation sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion. La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Le Conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les Administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Les résolutions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout moyen de communication similaire permettant à plusieurs participants de communiquer simultanément entre eux. Une telle participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. De telles réunions seront réputées équivalentes à des réunions tenues au siège de la Société.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil, sera obligé d'en informer le Conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du Conseil.

Lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Au cas où un membre du Conseil d'Administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 13. Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par tous les Administrateurs présents aux séances.

Le cas échéant, les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de gestion et d'administration qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la Société à l'Assemblée Générale.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres, qui portera le titre d'Administrateur-Délégué. Le Conseil d'Administration peut également désigner des mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société, ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 16. Le Conseil d'Administration représente la Société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 17. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux Administrateurs.

Art. 18. La surveillance des opérations de la Société sera confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé par l'Assemblée Générale, qui fixe le nombre, ses émoluments et la durée de son mandat, laquelle ne peut dépasser six ans. Tout commissaire sortant est rééligible et toujours révocable par l'Assemblée Générale ou l'actionnaire unique.

Assemblées

Art. 19. L'Assemblée Générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales, et faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Si la Société se compose d'un seul actionnaire, ce dernier aura tous pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale par la loi. Dans ce cas, les décisions prises par l'actionnaire unique seront enregistrées sous forme de procès-verbal.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter en personne ou mandater par écrit toute personne, actionnaire ou non.

Art. 20. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à onze heures, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social et indiquant l'ordre du jour de l'Assemblée.

Art. 22. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet au(x) commissaire(s) les pièces comptables avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire.

Art. 24. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se réunira le deuxième vendredi du mois de juin 2014 à 11 heures.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Mr. Gaël DUTHEIL de la ROCHERE prénommé,

Mille cinq cent actions 1 500

Total: mille cinq cent actions 1 500

Les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en Assemblée Générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des Administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés Administrateurs:

a) Monsieur Gaël DUTHEIL de la ROCHERE, dirigeant de société, né le 14.04.1964 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant au 4, Stokenchurch Street, London, SW6 3TR (UK);

b) Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, né le 13 septembre 1962 à Reims, France, demeurant au 11, rue du Centenaire L-6719 Grevenmacher;

c) Monsieur Charles EMOND, conseiller fiscal, né le 28 mars 1955 à Arlon, Belgique, demeurant au 5, rte de Williers B-6820 Florenville.

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

Tax Consult, société anonyme, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1 rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.223.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

3.- Le siège social est établi à L-2538 Luxembourg 1 rue Nicolas Simmer.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013062224/239.

(130077204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Prosper S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 50.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063347/9.

(130077717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Prodigy Capital Partners Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.356.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 avril 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Phu-Van Luc, Alain Léonard, David Robinson, James Rosenwald et Michael Sofaer en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

2. de réélire Mazars Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pour PRODIGY CAPITAL PARTNERS FUND

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013063344/18.

(130077944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Printemps Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 33.692.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 mai 2013

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Gilles LINARD,
- Madame Anne-Marie FOURNIER,
- Monsieur Rémi LEONFORTE
- Monsieur Hervé MONIN

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE Audit

560, rue de Neudorf

L-2220 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société PRINTEMPS REASSURANCE

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013063342/26.

(130078089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Powell Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063337/10.

(130078134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Quifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 41.267.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 mai 2013 que:

Monsieur Roberto DE LUCA a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Judicaël MOUGUENGUY, employé privé, né le 24 mai 1982 à Lambaréné (Gabon) et domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Roberto DE LUCA

Madame Valérie WESQUY, actuel administrateur a été nommé Président du Conseil d'administration.

En outre, il est à noter que Madame Valérie WESQUY, administrateur et Président du Conseil d'administration est domiciliée professionnellement au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et la société Ser.Com Sàrl, a à présent son siège social au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013063353/18.

(130077848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Rhapsody International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.047.

—
Extrait des résolutions écrites prises en date du 2 mai 2013

En date du 2 Mai 2013, l'actionnaire unique de Rhapsody International S.a r.l. («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Michael George McGinn en tant que gérant unique de la Société avec effet au 20 mars 2013.
- De nommer Madame Michaela Domke, née le 12 janvier 1975 à Brugg, Suisse résidant professionnellement à Aerogolf Bussiness Center, Complex B, Building C-2, Route de Trêves, L-2632 Luxembourg, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 20 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013063361/18.

(130077779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

RAIFFEISEN Luxembourg Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 46, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 171.427.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le jeudi 25 avril 2013

l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

6. L'Assemblée décide de ne pas remplacer le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Meyers, démissionnaire et décide de laisser un poste vacant.

7. L'Assemblée nomme Ernst & Young S.A. (RCS Luxembourg B 47771), ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013063363/18.

(130077720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.
